



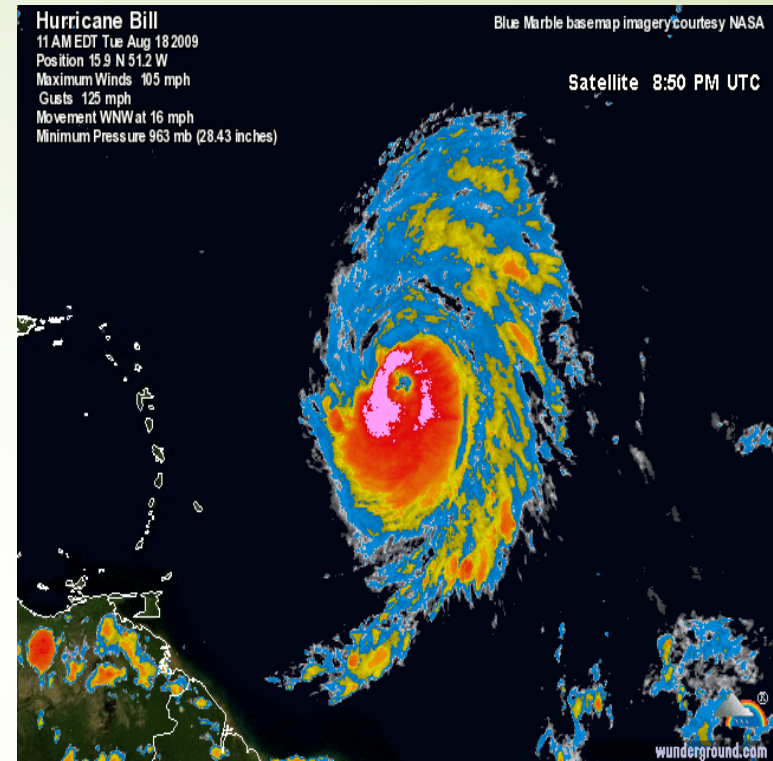
SAISON CYCLONIQUE 2016

Hurricane Hugo
2:44 p.m. EDT
September 21, 1989

CAHIER D'INFORMATION DESTINE AUX ELUS ET CHEFS DE SERVICE

Sommaire

- Tableau des dangers du cyclone
- Les niveaux d'alerte cyclonique
- La classification des phénomènes météorologiques
- Liste des cyclones 2016
- Les mission des maries aux différentes phases d'alerte
- Les consignes à faire connaitre aux administrés
- Les actions à mener par les services municipaux
- L'organigramme du poste de commandement communal
- La déclinaison des cellules
- La procédure de diffusion de l'alerte aux membres du PC
- La procédure d'activation du poste de commandement communal et de diffusion d'alerte
- La procédure de préparation et d'ouverture des abris
- La liste des abris autorisés
- Liste d'établissements inscrits en liste secondaire
- L'annuaire des services
- Le poste de commandement communal (PCC)



DANGERS DU CYCLONE

LE CYCLONE



Un cyclone est une perturbation atmosphérique des régions tropicales occasionnant des vents tourbillonnaires violents et des pluies diluviennes. Il se forme sur les océans tropicaux. La pression y est minimale au centre.

À la Réunion, Météo-France est un CMRS (Centre Météorologique Spécialisé "Cyclone") qui a officiellement en charge la détection et le suivi des perturbations tropicales dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien.

LES DANGERS DU CYCLONE

La force des vents : les vents atteignent leurs valeurs maximales à la périphérie de l'œil. Le relief de la Réunion entraîne localement des renforcements importants du vent.

Les précipitations : les pluies torrentielles accompagnant le système provoquent inondations, éboulis ou glissements de terrain. La Réunion détient tous les records du monde de précipitations pour la période comprise entre 12 heures et 15 jours.

La mer : l'élévation du niveau moyen de la mer liée au passage du cyclone se combine aux énormes vagues de la houle cyclonique pour saper le littoral ou inonder les plaines côtières. Toutefois, la topographie de la Réunion limite les conséquences de ce phénomène





Après HUGO 17/09/1989 - Source France Antilles

LES NIVEAUX D'ALERTE CYCLONIQUE

Info



HAUT COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE EN
NOUVELLE CALÉDONIE

Avant la période cyclonique

- Consolidez la fixation de vos antennes de télévision.
- Haubanez vos toitures et vos pergolas. Toutes vos tôles ondulées doivent être vérifiées et solidement fixées.
- Prévoyez la protection de vos baies vitrées par des panneaux de bois amovibles.
- Nettoyez vos gouttières et débouchez les tuyaux d'évacuation d'eau dans vos cours.
- Elaguez les branches d'arbres situées trop près de votre maison et pouvant céder sous l'effet de fortes rafales de vent.



Avant la période cyclonique

Dépression signalée dans notre zone
d'observation météorologique

Phénomène cyclonique annoncé
(menace à moins de 18H)

Arrivée du cyclone
(circulation interdite)

Levée de l'alerte cyclonique

Memento de l'urgence

Direction de la Sécurité Civile

Standard 26.63.12
Cellule SVP 26.63.20
ce numéro est activé à partir de l'alerte orange
Centre de secours 18
<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr>

Météo France

Répondeur 36.67.36
Fax 36.67.37
www.meteo.nc

Nouvelles Consignes en période cyclonique

Préalerte

Alerte orange

Alerte rouge

Alerte grise

Alertes couleurs

Le mot ALERTE est exclusivement
réservé aux CYCLONES



Direction de la Sécurité Civile

1, avenue du Maréchal Foch - BP. C5 - Nouméa Cedex
<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr>



➤ CLASSIFICATION DES CYCLONES

L'intensité d'un cyclone est déterminée par la force du vent

CYCLONE

Vents < 60 km/h

DEPRESSION TROPICALE

TEMPETE TROPICALE

Vents > 120 km/h

OURAGAN

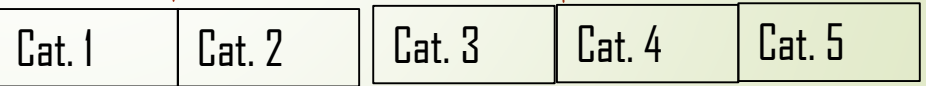
numéro

nom

nom

Echelle des SAFIR-SIMPSON

Selon force des vents et ampleurs des dégâts potentiels



120-150 Km/h

150-180 Km/h

180-210 Km/h

210-250 Km/h

+ de 250 Km/h

Ouragans majeurs



339 Guadeloupe — POINTE-A-PITRE
Dégâts du Cyclone du 12 septembre 1928
Rue Gambetta
Edition Botsel — Reproduction Interdite



➤ LISTE DES CYCLONES 2016

- ▶ Alex
- ▶ Bonnie
- ▶ Colin
- ▶ Danielle
- ▶ Earl
- ▶ Fiona
- ▶ Gaston
- ▶ Hermine
- ▶ Ian
- ▶ Julia
- ▶ Karl
- ▶ Lisa
- ▶ Matthew
- ▶ Nicole
- ▶ Otto
- ▶ Paula
- ▶ Richard
- ▶ Shary
- ▶ Tobias
- ▶ Virginie
- ▶ Walter



SAISON CYCLONIQUE DE JUIN A NOVEMBRE 2016

Trois phénomènes déjà nommés Alex, Bonnie et Colin

Une saison proche de la normale :

- 13 phénomènes
- 6 ouragans
- 2 ouragans majeurs

**LA PREPARATION AVANT LA SAISON
ET LA VIGILANCE PENDANT LA SAISON
DOIVENT RESTER LA REGLE**



LES MISSIONS DES MAIRES AUX DIFFERENTES PHASES D'ALERTE

➤ **PHASE** Intersaison (Décembre à juillet)

Informations et consignes à revoir et à valider chaque année par le Maire et à transmettre au Préfet

➤ **DISPOSITION A PRENDRE**

- Protection du matériel et des archives de la commune.
- Vérification de l'état des bâtiments publics et culturels (rapport de situation)
- Vérification de l'état des matériels (citerne d'eau, tentes, matériels de couchage...)
- Inventaire des bâtiments (abris sûrs et abris à éviter) et des terrains pouvant être utilisés après l'événement (stockage provisoire, destruction des D.M...)
- Equipe de secours et de déblaiement (avec des chefs d'équipes secouristes confirmés)
- Affecter les crédits nécessaires à l'achat du matériel destiné aux équipes de secours et de déblaiement.
- Tenir l'inventaire des moyens de transports et de T.P basés dans la commune.
- Information des populations (désignation des estafettes en concertation avec la poste)
- Faire connaître les abris et les consignes à respecter aux différentes phases
- Désigner des médecins chargés de gérer l'organisation des soins médicaux d'urgence.
- Dispositions particulières pour la pêche : Faire et ériger dans chaque port de pêche et de plaisance de la commune un mât de signalisation conforme aux normes définies dans le règlement de navigation maritime et faire installer des panneaux d'affichage en bois avec cage en verre protecteur.

Vigilance (jaune)

- phénomène détecté par les services météo
- pas de certitude sur l'impact réel
- peut concerner la Guadeloupe au-delà de 36h (48 à 72h)

- Bulletin de mise en garde des services administratifs
- Sensibilisation des collaborateurs sur la présence d'une menace
- Si la perturbation décelée n'est plus susceptible d'intéresser le Département, le message de levée de mise en garde sera diffusée

Pré-alerte (orange)

- 24 à 36 heures,
- bulletins météo toutes les 6 heures
- préparation de la population

- Réunir, dès réception du message de pré-alerte, les collaborateurs et les responsables des sections, quartiers...
- Confirmé et communiqué à la préfecture l'identité et les coordonnées des personnes chargées d'assurer une permanence 24h/24h au niveau des services municipaux.

En cas de confirmation de la menace, le Maire décide des mesures à prendre.

- Evacuation et mise à l'abri des populations exposées, avec assistance des forces de l'ordre.
- Fermeture des établissements scolaires.
- Evacuation vers le CHU ou les postes de secours, des malades ou personnes âgées grabataires de la commune.
- Mesures d'information des gens de mer.
- Les estafettes invitent les propriétaires d'embarcation à les tirer à terre aussi haut que possible et à mettre à l'abri les engins
- Mise en place du signal à grande distance et affichage du texte dans l'avis d'alerte.
- Invite le médecin désigné et le personnel concerné à rejoindre le PC communal de l'alerte
- Disposition pour assurer en permanence une liaison avec le PC de Pointe-à-Pitre en se rapprochant du Président de l'ADRASEC chargé de la répartition des radios amateurs dans les communes.
- Rendre compte sans délai, des difficultés rencontrées et des besoins éventuels au sous-Préfet.

<p>Alerte (rouge)</p> <p>-6 à 8 heures</p> <p>- cessation des activités</p> <p>- mise aux abris</p> <p>- circulation interdite</p>	<p>Dès réception du message d'alerte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maires mettent toute la population en état d'alerte et font ouvrir les abris préalablement recensés. - Les équipes de secours et de déblaiement se réunissent dans le lieu arrêté par le Conseil Municipal (Service Technique) - Les personnels affectés à cette tâche, se préparent à consolider les portes et les ouvertures des abris. - Les estafettes hissent le signal à grande distance (deux boules noires) et affiche le texte de l'avis d'Alerte sur les panneaux établis à cet effet. - Les maires font porter par estafettes à toutes les sections, hameaux et écarts de la commune, l'ordre de mise à l'abri de la population. - Les Maires font prendre les dispositions prévues pour tous les bâtiments publics et les édifices culturels. - Ils vérifient que les responsables et les personnels concernés ont rejoint les postes de secours de la commune. - Ils pourront être appelés sur instruction du Poste de commandement fixe, à faire évacuer de leur domicile les populations habitant au bord de mer en cas de menace de marée de tempête et à les héberger au sein d'abris prévus à cet effet. - Les Maires prendront les dispositions nécessaires pour être en liaison permanente avec le PC avancé de la sous-Préfecture de rattachement et avec le PC fixe de la préfecture par moyen de radio (radio amateurs)
--	---

<p>confinement (violet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison maintenance avec le PC de Pointe-à-Pitre <p>NB :</p> <p>Les communications pourront être assurées par l'intermédiaire du réseau gendarmerie et la mise en place de radio amateurs dans le PC communal</p>
-----------------------------	---

Déclenchement
des opérations
de secours
(gris)

Dès le déclenchement de la phase d'organisation des secours, les municipalités ont la charge de :

- Rétablir les communications
- Secourir les blessés
- Faire réparer sommairement les habitations endommagées
- Loger les sans-abri

Les opérations sont dirigées par le maire assisté du chef du centre de secours des sapeurs pompiers

Le maire fait appel pour le déblaiement des routes à tous les moyens mécaniques disponibles et non retenus par les PC opérationnels ; il lui est recommandé de requérir également le conducteur habituel du véhicule ou de l'engin

Il fait déblayer et remettre en état de fonctionnement l'aérodrome situé sur le territoire de sa commune

REQUISITIONS :

Le maire fait usage, le cas échéant de ses pouvoirs propres de réquisition (loi du 5 avril 1884 art.97.1 à 6) pour obtenir la disposition des équipements et engins nécessaires à l'exécution des travaux de déblaiements, de transports...

► **SECOURS AUX PERSONNES :**

- Dès réception du message de déclenchement de cette phase des opérations, le maire fait mettre en œuvre les équipes de déblaiement et de secours qui se portent avec brancards et outils sur les lieux sinistrés.
- Le Maire s'efforce, dans les meilleurs délais, d'obtenir un maximum d'information sur les dégâts subis dans sa commune ; il en rend compte immédiatement au PC Opérationnel dont il relève de façon à permettre l'intervention rapide des moyens réservés de l'Etat Major.

► **PREVENTION DU PILLAGE :**

- Le Maire assisté de la police municipale seconde la gendarmerie dans la prévention des actes de pillage ; en qualité d'Officier de Police Judiciaire, il dresse, à défaut ou concurremment avec les représentants des forces de l'ordre OPJ, tous procès-verbaux utiles et les transmet dans les plus brefs délais au Parquet.

► **SECOURS AUX SINISTRES :**

- Le Maire fait loger provisoirement les sinistrés sans abris, dans les bâtiments communaux recensés au préalable. Il s'assure que tous les sinistrés disposent de suffisamment de nourriture.

- Il constitue une commission communale de répartition des secours et réunit le Conseil Municipal en session extraordinaire pour voter les crédits nécessaires.
- La délibération accompagnée de la liste des membres de la commission de répartition des secours est envoyée au Préfet (Cabinet) dans les 48 heures suivant le déclenchement de la phase des secours.



➤ **LES SERVICES DE SOINS MEDICAUX :**

- Dès le déclenchement des secours, les services spécialisés et les équipes de déblaiement se rendent sur les lieux sinistrés avec leur matériel ; ils transportent les blessés jusqu'aux postes de secours.

➤ **Aucun blessé ne doit être dirigé directement vers un hôpital.**

- La décision d'hospitaliser est prise par le médecin-chef du poste de commandement communal lorsqu'il est informé du dégagement des itinéraires d'accès de l'hôpital le plus proche.
- Le médecin responsable du PC communal donnera toutes consignes utiles pour éviter les risques d'épidémie.

- En cas de besoin, le personnel hospitalier public et privé d'astreinte à domicile rejoint son poste dans les conditions prévues dans les « plans blancs » des hôpitaux et cliniques.
- En cas d'hospitalisations massives, chaque heures les centres hospitaliers rendent compte par tous les moyens (réseau radio de la police ou du SDIS, radio amateur...) aux postes de commandement de l'évolution de la situation et de l'état de leurs besoins en personnels, matériels, médicaments, places disponibles....
- Les services de la DSDS et de la DASD dressent un premier bilan des victimes (état nominatif, nature des blessés...) et étudient les mesures à prendre sur le plan sanitaire :
 - Vaccination des populations
 - Démoustication...
 - Destruction des déchets et détritrus.
- Ces mesures doivent être proportionnelles au nombre de victimes et à la situation sanitaire rencontrée.



CONSIGNES A FAIRE CONNAITRE AUX ADMINISTRES

DÈS LE DÉBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE – MAI-JUIN le cas échéant au NIVEAU JAUNE

- **Constituez et stockez en lieu sûr une réserve alimentaire raisonnable** : riz, haricots, conserve, sucre, lait en poudre, huile, biscuits etc.
- o Prévoyez une réserve d'eau potable pour environ quatre jours et une réserve d'eau de javel qui sera utilisée selon les prescriptions des services de la DSDS.
- o **Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et les outils susceptibles d'être utilisés après l'ouragan** : hache, scie, clous, marteau, film plastique, bâches, contreplaqué, bidon plastique type jerrycan, serpillières, seaux, bougies ou lampes à gaz ou à pétrole, allumettes.
- o **Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, une trousse de premier secours** - pansements, alcool à 70°, mercryl, coton hydrophile, compresses, sparadrap.
- o **Consolidez la maison au niveau** des issues - portes et fenêtres.
- o **Vérifiez et consolidez le cas échéant la toiture.**
- o **Veillez au bon entretien du système d'évacuation des** eaux pluviales : chéneaux, gouttières.
- o **Nettoyez les ravines proches de la maison et élaguez les arbres voisins.**
- o **Disposez d'un poste radio portatif et d'une réserve de piles**
- o **Prévoyez des moyens d'éclairage de secours - lampes électriques, avec réserve de piles**, groupe électrogène avec réserve de carburant. o Assurez-vous que vous-même ou vos proches et voisins connaissent les consignes de sécurité.
- o **Consultez en Mairie la liste des abris sûrs mis à la disposition des populations susceptibles d'être évacuées**
- **Assurez-vous que vos vaccinations et celles de votre entourage, contre le Tétanos et la Polio sont à jour.**

VIGILANCE JAUNE : Soyez attentif !

Contexte CYCLONE : tempête tropicale ou ouragan pouvant représenter une menace pour le territoire, à une échéance de quelques jours ou dont effets attendus seront limités (impact modéré).

Contexte HORS CYCLONE : un danger (fortes pluies, orages, vent, mer dangereuse) est prévu ou débute.

Conduite à tenir :

- Se tenir informé de l'évolution du phénomène (Météo-France, médias, communiqués de la préfecture, etc.).
- En cas de mer dangereuse, ne pas prendre la mer sans obligation particulière, éviter les activités à risque sur les plages et côtes
- En cas de risque de fortes pluies : éviter d'entreprendre des randonnées en montagne ou près des cours d'eau, et des zones habituellement à risques dès la survenance de mauvais temps.
- En cas de cyclone, vérifier le matériel de première nécessité (réserves d'eau potable, réserves alimentaires, aliments pour les bébés et les personnes affaiblies. Trousse à pharmacie, piles et batteries, éclairage de secours, radio à pile pour écouter les communiqués) .

VIGILANCE ORANGE : Préparez-vous !

Contexte CYCLONE : tempête tropicale ou ouragan représentant une menace pour le territoire, à une échéance de quelques heures ou dont effets attendus seront limités (impact modéré).

Contexte HORS CYCLONE : un danger (fortes pluies, orages, vent, mer très dangereuse) est imminent ou va débuter.

Conduite à tenir :

- Se tenir informé continuellement de l'évolution du phénomène (Météo-France, médias, communiqués de la préfecture, etc.).
- En cas de mer dangereuse, ne pas prendre la mer, éviter les plages et côtes, protéger les embarcations.
- En cas de risque de fortes pluies : éviter d'entreprendre des randonnées en montagne ou près des cours d'eau, et des zones habituellement à risques dès la survenance de mauvais temps. Eviter toute sortie !
- En cas de cyclone, vérifier le matériel de première nécessité (réserves d'eau potable, réserves alimentaires, aliments pour les bébés et les personnes affaiblies. Trousse à pharmacie, piles et batteries, éclairage de secours, radio à pile pour écouter les communiqués).
- Protéger vos documents personnels (papier d'identité, carte vitale etc.). Se munir d'argent liquide (distributeurs risquant d'être hors service ou achats par carte bleu impossible). Faire le plein d'essence dans son véhicule.
- Préparer l'habitation, ranger tout ce qui peut servir de projectile au vent, consolider portes et fenêtres (volets, contre-plaqués, rubans adhésifs sur les parties vitrées), mettre hors d'eau les objets ou mobiliers sensibles si vous habitez dans une zone inondables.

VIGILANCE ROUGE : Protégez-vous !

Contexte CYCLONE : tempête tropicale ou ouragan représentant une menace pour le territoire, à une échéance proche ou dont les effets attendus sont relativement forts (impact assez fort à fort).

Contexte HORS CYCLONE : un danger (fortes pluies, orages, vent, mer extrêmement dangereuse) a débuté.

Conduite à tenir :

- Se tenir informé continuellement de l'évolution du phénomène (Météo-France, médias, communiqués de la préfecture, etc).
- En cas de mer dangereuse, ne pas prendre la mer, éviter les plages et côtes, protéger les embarcations.
- En cas de risque de fortes pluies : protégez-vous, éviter les zones montagneuses ainsi que toutes sorties.
- En cas de cyclone, rejoindre son habitation ou abris signalé par votre mairie si votre logement est à risque.
- Ranger tout ce qui peut servir de projectile au vent, démonter antenne et parabole, rentrer les animaux
- .- Répartir, lampes torches, bougies etc. dans votre habitation et préparer la pièce la plus sûre de la maison pour accueillir la famille au cas ou.
- Eviter tout déplacement et faciliter le travail des équipes de secours et des mairies.

VIGILANCE VIOLETTE : Confinez-vous, ne sortez pas !

Un ouragan majeur représente un danger imminent pour une partie ou la totalité du territoire, avec des effets attendus très importants.

Conduite à tenir :

- Se tenir informé continuellement de l'évolution du phénomène (Météo-France, médias, communiqués de la préfecture, etc).
- S'éloigner des portes et fenêtres, consolider si besoin votre habitation, se confiner dans la pièce la plus sûre et garder son calme.
- Utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence.
- Une période d'accalmie, appeler œil du cyclone peut survenir, suivie de très près par des conditions très sévères et intenses donc ne pas sortir !
- Attendre les consignes des autorités avant de se déplacer.
- Ne sortir ou circuler sous aucun prétexte, à cause du danger ou sous peine de poursuites pénales !

VIGILANCE GRISE : Restez prudent !

Un ouragan a traversé le territoire en faisant des dégâts lors de son passage. Les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, mais certains dangers subsistent encore. Les équipes de secours ou de déblaiement ne doivent pas être gênées dans leurs activités ou déplacement.

Conduite à tenir :

- ➔ Rester à l'écoute des médias, bulletins météo, communiqués de la préfecture, etc. Attendre les consignes.
- ➔ Eviter de sortir, ne pas gêner les équipes de secours ou déblaiement, s'éloigner des zones dangereuses.
- ➔ Ne pas toucher aux fils électriques, débayer votre habitation si besoin.
- ➔ Assister vos voisins si besoin, cas échéant prévenir les secours.
- ➔ Utiliser les téléphones qu'en cas d'urgence afin de ne pas encombrer le réseau téléphonique.
- ➔ Utiliser votre voiture qu'en cas de nécessité et dans ce cas conduire avec prudence.
- ➔ Vérifier la qualité de l'eau avant de la consommer.

VIGILANCE VERTE : Plus de dangers significatifs ou dangers s'éloignant !

Contexte CYCLONE : les dangers liés au passage de l'ouragan sont éloignés, le temps revient à la normal, mais restez prudent à cause des dégâts qui subsistent sur les réseaux routiers, électriques ou autres.

Contexte HORS CYCLONE : un danger (fortes pluies, orages, vent, mer dangereuse) diminué ou inexistant.

Conduite à tenir :

Vous pouvez reprendre votre activité normale

CONSIGNES SUR LE PLAN ALIMENTAIRE

o Ne consommez jamais d'eau de la citerne, ni l'eau du réseau de distribution - des informations seront données par la radio et la télévision - en attendant utilisez l'eau minérale potable mise en réserve.

o En cas d'urgence si vous ne disposez pas d'eau en bouteille, deux solutions vous sont possibles : - Faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la battre pour la ré oxygéner. - Ajouter TROIS GOUTTES D'EAU DE JAVEL RECONSTITUÉE par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer pendant au moins 10 minutes.

o En cas de coupure prolongée de l'électricité ne consommez pas les aliments restés au congélateur ou au réfrigérateur.



Actions à mener par les services municipaux

SERVICES ACTEURS	ACTIONS
ESPACES VERTS	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ élagage des arbres à risques (protection des bâtiments .communaux : écoles et services...) (intersaison) ⇒ inventaire des moyens à disposition (débroussailleuse, tronçonneuse, liste à actualiser) ⇒ liste des agents affectés à la préparation des abris à actualiser ⇒ regagner C.T.M dès que possible
PROPRETE URBAINE	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ entretien des fossés et conduites pour faciliter écoulement des eaux (intersaison) ⇒ actualisation équipe de déblaiement ⇒ regagner C.T.M dès que possible ⇒ réquisition
LOGISTIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ vérification de l'état des matériels (matériel de couchage, groupe électrogène, engins de Travaux publics, équipement de secours, veiller à l'approvisionnement en piles pour lampes et mégaphones) ⇒ organiser équipe de chauffeurs et faire appel si nécessaire à La Poste ⇒ constitution d'une équipe de conducteurs (véhicules à disposition du PC) ⇒ prévoir stock (eau, chaux, javel, contre plaqué, rubalise..) ⇒ regagner C.T.M dès que possible
PATRIMOINE BATI	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ vérifier état des boules ⇒ identifier les abris sécuritaires par la pose d'une affiche verte ⇒ équipe à constituer pour : <ul style="list-style-type: none"> -installer le mât de signalisation sur le port de pêche -consolider les bâtiments en phase de pré-alerte + abris en phase d'alerte ⇒ panneau en bois à fabriquer pour l'affichage des bulletins d'alerte au port de pêche

ADMINISTRATION GENERALE MAIRIE	⇒accuser réception des bulletins et tenir informés les personnes ressources du dispositif de crise ⇒Assurer le relais de la permanence C.T.M entre phase orange et rouge ⇒regagner le P.C dès le déclenchement de la phase grise
ELECTICITE RESEAUX	Réquisitionné en phase opérationnelle (rétablissement rapide des réseaux)
ADM. GENERALE C.T.M	⇒accuser réception des bulletins et tenir informés les personnes ressources du dispositif de crise ⇒Assurer le relais de la permanence C.T.M entre phase orange et rouge ⇒regagner le P.C dès le déclenchement de la phase grise
C.C.A.S	⇒assurer poste accueil C.T.M en phase post-phénomène ⇒accompagner la police pour l'acheminement des personnes dans les abris (humanisation de l'action)
	⇒passer communiqués et actualiser la liste ⇒reprendre contact avec les personnes listées pour s'assurer si pas d'autres alternatives et alerter sur cas problématique (pour dispositions à prévoir)
POLICE MUNICIPALE	⇒information marins-pêcheurs ⇒information population ⇒évacuation des personnes fragiles ⇒réquisition en phase de confinement



➤ Organigramme du poste communal de commandement

DIRECTION DES OPERATIONS
Autorité Préfectorale

POSTE DE COMMANDEMENT
Autorité Municipale

Maire – Directeur de Cabinet, - Elus
Membres de la Commission des Risques
Majeurs – D.S.T – D.G.S – Police
Municipale -

**SERVICES
EXTÉRIEURS**

**POSTE ACCUEIL
(PARKING DU C.T.M)**

Elus :
Référénts : DANCHET- SACILÉ
– VERMENTON
LAURETTA

**CELLULE INFORMATION
COMMUNICATION
PERMANENCE MAIRIE**

C. NAIGRE
LOGISTIQUES
/Séverine FOUCAN

Elus :

**Cellule
Déblaiement
/Travaux
/Environnement
/Patrimoine bâti**

Elus :
PORLON P.

**Cellule
Hébergement**

Nadiège
PASCAL

Elus :
ROUX H.
RUSCADE
M-A lice

**Cellule
Soins Médicaux/
Surveillance
Sanitaire
Nadiège
PASCAL**

Elus :
FRANCILLONNE
L.

**Cellule
Sécurité
Civile/
Contrôle**

Elus.
CHOUNI J.

**Cellule
Economique/
Juridique**

SPERONEL F

Elus :
ANZALA J.

**Cellule
Répartition/
Distribution
des
aides/déclaration
de sinistres**

PASCAL Nadiège
Elus :
CLOTILDE E.
MESSOAH E.

**Cellule
Logistique**

D.CLARUS
(engin/outil
matériels/
véhicules)

Elus :
ARMOUGON B.
TAVARS J.



➤ DECLINAISON DES CELLULES

DIRECTION GÉNÉRALE DU PC PRINCIPAL

Localisation : Service Technique

➤ **Composition :**

- **Le Maire :** Madame Gabrielle LOUIS-CARABIN (0690 35.84.94)
- **1 Adjoint :** Monsieur JEAN ANZALA (0690 33 74 67)
- Tous les Directeurs des Services Municipaux

➤ **Le Personnel qualifié :**

- Les Sapeurs Pompiers / DSDS/Gendarmerie/Police Municipale etc...
- Le corps médical : (contact)

➤ **Le médecin Responsable du secteur du Moule**

➤ **Cabinet de soins infirmiers**

➤ **Secours Catholique**

➤ **C.D.M.I.L : Le Personnel réquisitionné**

•Mission :

- Contrôler les dispositions à prendre au cours des différentes phases de l'alerte
- Assurer en permanence la liaison avec le PC d'arrondissement
- Evaluer les dégâts aux infrastructures, les besoins en aides diverses des personnes sinistrées
- Rendre compte régulièrement au PC d'arrondissement de l'évolution de la situation et des besoins de la commune
- Guider les secours extérieurs sur les zones sinistrées
- Faire procéder aux travaux d'urgence : déblaiement, transport de blessé...

P.C SECONDAIRE

_(localisation à déterminer en fonction de l'ampleur des dégâts)

•Composition :

- **Élus** : (à désigner par le P.C)
- **Référents** : CLARUS Denis

•Mission :

- Evaluer la situation particulière du quartier ou de la zone
- Rendre compte de l'exécution des phases d'alerte
- Rendre compte de tout incident nécessitant une intervention
- Guider les aides et secours

NB : Le PC secondaire sera activé dès le déclenchement de la phase

CELLULE INFORMATION / COMMUNICATION

- **Élus Responsables** : Se référer à l'organigramme
- **Service référent** : Administration Générale du Service Technique
- **Localisation** : Selon disponibilités
- **Personnel** : Standardistes / Secrétaires des Services Communaux
- **Mission : Sous-Cellule de transmission**
 - Réceptionner/Trier tous les messages écrits et téléphoniques qui arrivent dans la salle opérationnelle
 - Equiper une carte de situation générale
 - Tenir à jour :
 - 1/ le relevé chronologique des messages arrivés,
 - 2/ la grille d'analyse des messages arrivés,
 - 3/ le relevé chronologique des messages départ,
 - 4/ la grille d'analyse des messages départ,
 - 5/ le tableau analytique des moyens utilisés et des délais de mise à disposition des moyens demandés.
 - anime la salle opérationnelle
 - Pourvoit aux besoins matériels du fonctionnement du Poste de Commandement

➤ **Mission : Sous-Cellule relation avec le public (PERMANENCE MAIRIE)**

➤ **Référent :** SPERONNEL F. – NAIGRE C. – SOLE L. – SIMION J-J.

➤ Renseigner le public particulièrement les plus nécessiteux sur :

- Les lieux et heures de distribution des aides et secours parvenant de l'extérieur,
- Les lieux d'hébergement,
- La liste des familles évacuées, hébergées...
- Pose d'affiches de renseignement.

➤ **Mission : Sous-Cellule logistique communication**

➤ **Référent :** Mettre en œuvre les moyens de transmission en place en salle radio (salle opérationnelle) dès l'alerte N°2

➤ Coordonner les liaisons (**téléphoniques – télex, radio électriques...**)

➤ Faire établir les liaisons spécialisées

➤ **Avec l'assistance des ressources humaines**

➤ Convoquer les personnes nécessaires au fonctionnement du standard et du télex

➤ Prévoir la relève

CELLULE DÉBLAIEMENT / TRAVAUX / ENVIRONNEMENT

- **Élus responsables** : cf. organigramme
- **Référent** : Julien CORIAL
- **Personnel** : Ateliers municipaux – Route de Guadeloupe – Personnel Communal – Privés réquisitionnés
- **Mission** :
 - Établir la situation du réseau routier et en faire-part au PC
 - Procéder à la remise en état du réseau routier et à la remise en fonctionnement des réseaux de distribution électrique et de télécommunication
 - Gestion des déchets générés
 - Guider sur les lieux les personnels d'intervention
 - Recensement des dégâts et communication au PC et au service transmission

Elus responsables : cf. organigramme

- **Référent** : Francine SPERONEL
- **Localisation** : Selon disponibilités
- **Personnel** : de Mairie
- **Mission** :
 - Traitement des problèmes juridiques afférents au PSS cyclone
 - Rédaction et suivi des réquisitoires de biens et services à partir du déclenchement de la pré-alerte et de l'alerte
 - Suivi du règlement des factures relatives aux réquisitions
 - achats

CELLULE LOGISTIQUE (ENGINS / OUTILS / VÉHICULES)

- **Élus responsables** : Voir organigramme
- **Référent** : Denis CLARUS
- **Localisation** : **Service technique**
- **Mission** :
 - Départir les moyens de transport et du matériel
 - assurer la liaison avec les services de l'état habilité pour renforcer les besoins communaux (tentes, lits de camps...)
 - répondre aux besoins des autres cellules (matériels, transports)
 - assurer la coordination des services émanant du terrain (tôle, bois, clous, groupe électrogène, outillages, toile de tente, lit, matelas, couvertures, bâches, carburant...)
 - organiser l'acheminement des secours en eau potable

CELLULE RÉPARTITION / DISTRIBUTION DES AIDES

Élus responsables : cf. organigramme

Référent : Nadiège PASCAL

➤ **Localisation** : selon locaux disponibles

➤ **Mission Sous-Cellule : Habillement** :

➤ Gestion et Répartition des stocks d'habillement parvenant dans la commune (vêtement adultes, enfants, bébés)

➤ **Mission Sous-Cellule : Alimentation** : Service pilote : Cuisine centrale/ Banque alimentaire

➤ Gestion des stocks alimentaires existants ou arrivant de l'extérieur

➤ Liaison avec la cuisine centrale

➤ Distribution des bons alimentaires

➤ **Mission Sous-Cellule : Déclaration de sinistres / indemnisation**

➤ en liaison avec la police pour le contrôle sur les lieux de sinistres déclarés

➤ Enregistrer les déclarations sinistres

➤ Lancement de la procédure d'indemnisation des sinistrés

➤ Diriger les sinistrés vers les centres d'hébergement si besoin, en collaboration avec la cellule hébergement

CELLULE HÉBERGEMENT

- **Élus responsables:** cf. organigramme
- **Référent :** Nadiège PASCAL
- **Localisation :** selon disponibilités
- **Mission :** Gestion du matériel d'hébergement en liaison avec la cellule logistique et les responsables de centres d'hébergement
 - Répartition des sinistrés
 - Gestion des effectifs par centre d'hébergement (tenue du listing des personnes hébergés)
 - Coordination avec les autres cellules (ex. : Cellule déclaration de sinistres)
 - Communiquer la liste des sinistrés accueillis régulièrement aux autres cellules

CELLULE SÉCURITÉ CIVILE / CONTRÔLE

- **Élus responsables : cf. organigramme**
- **Référent : Philippe HIPPOLYTE (Police / Gendarmerie)**
- **Localisation:**

- **Mission :**
 - Prévention du pillage
 - Dresser les P.V utiles
 - Contrôler les déclarations de sinistrés

CELLULE SOINS MÉDICAUX / SURVEILLANCE SANITAIRE

Elus responsables : cf. organigramme

➤ **Référent : Nadiège PASCAL**

➤ **Localisation :**

➤ **Personnel Qualifié :**

- Médecin
- Sapeur pompier
- Secouriste
- Infirmier
- Ambulancier

➤ **Mission : Régulation / ventilation des blessés en fonction de la gravité de leur cas en liaison avec les médecins / dispensaires et hôpitaux**

- Evacuation
- Vaccination
- Désinfection
- Dératisation
- Démoustication
- Surveillance sanitaires des populations
- Destruction de cadavres d'animaux



Procédure de diffusion de l'alerte aux membres du PC

- **Rôle des services d'administration générale** (mairie et C.T.M) : réceptionner et accuser réception des bulletins d'alerte, aviser les personnes impliquées dans le dispositif de crise (en cas de menace confirmée)

- **1^{ère} étape : EN PHASE DE PRÉSUMPTION DE MENACE (hors alerte)**
 - a- Sur les jours et heures ouvrables :*
 - Les bulletins sont interceptés par les services d'Administration Générale de mairie et du Service Technique conjointement.

 - b- Sur le créneau de vacances des services :*
 - Une permanence sera organisée au C.T.M sur la base d'un relais entre 4 agents (pôle administratif du service technique). La diffusion des messages s'organise auprès des personnes ressources en fonction du degré du danger.



➤ **2^{ème} étape : EN PHASE DE MENACE (orange)**

- Le P.C préalablement réuni désigne une personne joignable 24/24 dans la nuit et transmet ses coordonnées à la préfecture.

➤ **3^{ème} étape : CONFIRMATION DE LA MENACE (rouge)**

- Avis aux personnes ressources. Activation du P.C et des cellules de permanence.
- La permanence est doublée en mairie (relais agents du service d'administration générale + 1 élu) et au C.T.M, ce jusqu'au déclenchement de la phase violet (1 à 2 heures avant).

► PROCEDURE DE DIFFUSION DE L'ALERTE A LA POPULATION

Une fois la menace confirmée, la diffusion de l'alerte s'organise auprès de la population. Cette mission est confiée à la Police Municipale. Elle la coordonne avec les estafettes (véhicules + chauffeur) mises à disposition par La Poste. Sur les 8 estafettes consenties, 6 iront en renfort à la Police, 2 resteront à disposition du Poste de Commandement Communal pour d'autres missions.

La police Municipale organise :

- la diffusion de l'alerte et des messages d'évacuation des habitants des zones sensibles (zones inondables, zones en bordure de mer, gens de mer ...) *cf. messages type*
- l'affichage de l'alerte et des abris retenus dans les lieux suivants :
 - . au port de pêche
 - . mairie – gendarmerie- police
 - . stations services – boulangeries - libre-services - banques
- Le secrétariat du P.C organise les communiqués radiophoniques

➤ AUTRES MODALITES DE DIFFUSION AUPRES DE LA POPULATION DE L'ALERTE ET DES PRECAUTIONS A PRENDRE

- Mise à disposition des brochures éditées en préfecture
- Mise à disposition du plan communal cyclone
- Cahier d'information à consulter en Mairie et/ou au Centre Technique Municipal
- Rappel par les médias de la conduite à tenir lors des différentes phases d'alerte
- Affiches, communiqué radio et télévisé sur la conduite à tenir avant pendant et après l'événement
- Information donnée par les services municipaux et les services opérationnels à partir du déclenchement de la pré-alerte
- Contrôle sur le terrain, effectué par les services opérationnels (SDIS, police, gendarmerie, estafettes de la poste, autres agents municipaux...).



➤ **Procédure d'activation du poste de commandement communal et de diffusion d'alerte**

Objectif :

- Réunir dans l'heure qui suit le déclenchement de la pré-alerte, les membres du PC communal
- et opérateurs affectés aux différents pôles d'intervention afin que la commune soit en mesure
- de mettre en œuvre dans les meilleurs délais, son dispositif de crise.
- Il s'agit avant tout de gagner du temps en se dispensant de la phase de convocation.

Le Principe :

- Le principe retenu est le suivant :
- Toutes les personnes listées dans l'organigramme du PC Communal (élus, chefs de services, personnels de secours et autres opérateurs) sont priées de se rendre au Centre Technique Municipal pour une réunion de coordination (après le signal des réceptionnistes du bulletin d'alerte).

- **En cas d'alerte déclenchée de jour** : celle-ci, est fixée en salle de réunion de coordination dans les 3 heures qui suivent le déclenchement officiel par la préfecture de la pré-alerte.
- **En cas d'alerte déclenchée de nuit** : celle-ci est fixée au lendemain matin dès 7 heures.
- **Les personnes intéressées seront prévenues sur appel téléphonique**
- **Au cours de cette réunion, il sera fait rappel de toutes les instructions liées :**
 - *aux opérations de consolidation des bâtiments*
 - *au transfert et prise en charge des publics fragiles vers les abris*
 - *au transfert de la logistique dans les abris*
 - *à l'information de la population*
 - *à l'information des gens de mer et quartiers sensibles (Calebassier- Derrière le Fort)*
 - *à la coordination avec les services extérieurs*
 - *à l'astreinte en dehors des heures couvertes par une permanence (en principe, le D.S.T ou son adjoint).*



➤ PROCEDURE DE PREPARATION ET D'OUVERTURE DES ABRIS

1^{ère} étape :

Dès la 1^{ère} réunion de coordination du Poste de Commandement Communal, instruction sera donnée au Directeur des Affaires Scolaires :

- de tenir les clés des 3 établissements scolaires assimilés aux abris à la disposition du Centre Technique Municipal :
 - École élémentaire Jean GALLERON,
 - École maternelle Marie-Éva DUPUIITS,
 - École élémentaire Lydia GALLERON.
-
- de désigner un interlocuteur pour accompagner les agents chargés de préparer les salles d'accueil (les vider et stocker le mobilier déménagé) :

**EQUIPE EN CHARGE DE LA PREPARATION DES ABRIS
(liste susceptible de correction)**

Jocelyn MAUSSION - Jean-Marc DESVARIEUX - José LEBORGNE - Bernard TEVARAYIN

2^{ème} étape :

En cas de confirmation et toujours sur ordre du Poste de Commandement Communal, l'équipe désignée, accompagnée de l'interlocuteur de la direction des Affaires Scolaires procède à la préparation des salles. Une fois celles-ci prêtes, l'équipe le signale au Poste de Commandement Communal à qui elle restitue les clés des bâtiments.

3^{ème} étape :

- Le Poste de Commandement Communal donne ordre aux responsables d'abris désignés :
- de regagner ceux-ci munis de l'équipement nécessaire (fiche logistique).
- Préalablement, un inventaire sera effectué avec le concours d'un des membres de la Commission des Risques Majeurs.
- Les Responsables d'abris seront conduits vers ces centres par les estafettes mises à disposition du Poste de Commandement.



4^{ème} étape :

- ➔ Une fois l'ouverture des abris exécutée, les Responsables établissent un recensement de toutes les personnes accueillies et font remonter par les moyens dont ils disposent , ces informations au Poste de Commandement Communal.

5^{ème} étape : Fermeture des abris



➤ LISTE DES ABRIS AUTORISES

ETABLISSEMENTS	ADRESSE	TÉLÉPHONE	CAPACITE D'ACCUEIL	ZONES DESSERVIES	ELUS GESTIONNAIRES
École élémentaire Jean GALLERON	Rue Gustave - Guénette	0590 23 50 26 (ligne du bureau de la Directrice)	30 personnes	L'Autre-Bord et ses environs	Joël TAVARS 0690 48 02 01 Stella GUILLAUME 0690 07 20 15 Jacques RAMAYE 0690 71 96 9
École maternelle Marie-Éva DUPUIITS	19, rue Jean Hira	0590 23 58 34 (ligne affectée au CLSH) 0590 23 54 81 (ligne affectée au bureau de la Directrice) 0690 74 66 77 (Portable Service Urbanisme)	30 personnes	Sergent et ses environs	Daniel DULAC 0690 74 60 00 M-Alice RUSCADE 0690 70 04 11 Dantès ABASSI 0690 72 84 53
École élémentaire Lydia GALLERON	Rue Joffre	0590 23 51 56 (ligne du bureau de la Directrice) 0690 65 94 55 (Portable DAA)	30 personnes	Le Bourg	Marius SYNÉSIUS 0690 53 62 42 Évelyne MESSDAH 0690 41 07 87 Patrick PELAGE 0690 57 2752



➤ LISTE DES ETABLISSEMENTS INSCRITS EN LISTE SECONDAIRE

ETABLISSEMENT	NOM PRENOM / TITULAIRES	NOM PRENOM / PERMANENTS
CENTRE D'HEBERGEMENT SPORTIF	SOUBDHAN J-Baptiste	Jacques RAMAYE
GYMNASE	LOQUES Rose-Marie	José OUANA
SALLE POLYVALENTE DE COCOYER	CHOUNI Jérôme	Grégoire MANICOM
CENTRE ROBERT LOYSON	ZITA Thomas	Joseph HILL

P.S : consignes destinées aux personnes accueillies dans les abris :

Penser à se munir d'un équipement élémentaire
(lampes de poche, matériel léger de couchage, papiers personnels, médicaments, aliments secs (biscuits fruits secs, eau, sachets, thé, café)



LISTE DES PERSONNES A EVACUER **En cas de période Cyclonique**

	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	PERSONNE A Contacter
1	LANDRY ARTAUD Lisette	L'Oranger	0590 23 22 723	
2	HILAIRE Stanislas Jeanne	Rte de Ste Marguerite	0590 97 79 46	Mme PHIBEDIAS Maddely 0596 23 71 02/74 71 38
3	HILAIRE Maurice Etienne	Idem	Idem	idem
4	PHILIPPON Suzette Lucien	Rue Charon - Section Levasseur	0590 23 33 99	
5	PHILIPPON Marius	Idem	Idem	
6	CITADELLE Fernand Victorin	La Baie		Mme JEAN M./France 0590 23 63 95 0690 62 42 58
7	THEZENAS José	3, rue de Lavandière Levasseur		0690 17 97 83 (sœur)
8	VIRALDE Anatole	Portland		0590 23 31 29 0690 90 48 55 (nièce)
9	JEUNET Justine	1157 Route de la Rosette	0590 23 77 54	
10	MELYON Gracieuse	Lacroix (juste après l'école)	0590 23 18 97	
11	PAULINE Urbain dit Chabin	Section l'Autre-Bord derrière la SICAGRA	0590 23 28 72	Monsieur MARSILE Harry



PERSONNES EN SITUATION D'ERRANCE PERSONNES AGEES ISOLEES

PERSONNES EN SITUATION D'ERRANCE

NOMS	PRENOMS	AGES	OBSERVATIONS
EL WARRACK	Miled	48 ans	Contact IOUAKIME Nizor 0690 15 79 67 qui héberge depuis peu l'intéressé au 27 rue St-Jean prolongée
NACTO	Dominique	36 ans	vit dans la grotte à Damencourt
MONDEPE	Alex	56 ans	vit dans une baraque sur le port de pêche
MONTEIL	Bernard	6/7/68 à P/A/P	Pas de domicile fixe connu. Il fait des jobs pour survivre
PERSONNES AGEES ISOLEES			
TEPLIER	Alexandre	83 ans	Personne seule vivant dans une case située dans l'enclos du terrain GADDARKAN plage de l'Autre-Bord
GONZALES TROUILLO	Lorenzo	8/7/1945 à Cuba	vit dans une case en pierre à Port-Land entrée face à la maison NANKOU Michel



➤ **ANNUAIRE**

ETABLISSEMENT	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIE
Maire	0690.35.84.94	0590.23.56.68 / 0590.23.68.73
Centre Technique M.	0590.23.78.12	0590.23.56.68
Police Municipale	0590.23.50.19	0590.91.73.12
Centre Robert Loyson	0590.23.11.91	0590.23.71.85
Gendarmerie	0590.22.40.95 ou 96 / ou le 17	0590.22.72.22
C.C.AS	0590.23.19.56	0590.23.50.22
Clinique les eaux marines	0590.23.26.96	0590.23.69.65
Dispensaire	0590.23.50.65	
Centre de secours de Blanchet	0590.48.99.29	0590.23.98.00
Antenne D.A.S.S	0590.23.53.35	
La Poste centre de La Baie	0590.23.90.17	0590.23.90.11

Permanence Centre Technique Municipal :

Correspondants : Jean-Claude TINEDOR / Corinne LABRADOR / Denis CLARUS

- Téléphone : 0590 23 78 12

- Télécopie : 0590 23 56 68

ORGANISME	ADRESSE	TELEPHONE	FAX	ADRESSE E-MAIL
PREFECTURE / Service Inter-Ministériel de défense et de protection civile (S.I.D.P.C)	Palais d'Orléans – Rue Lardenoy 97100 Basse - Terre	0590 99 39 48	0590 99 39 49 0590 81 58 32	sidpc@guadeloupe.pref.gouv.fr
C.O.D de Préfecture	Préfecture Basse-Terre Numéro unique de crise	0590 99 69 01 0800000971	0590 99 69 49	cod@guadeloupe.pref.gouv.fr
SOUS – PREFECTURE de P-à-P	Place de la Victoire 97110 Pointe – à – Pitre	0590 82 68 68 0590 82 68 22 0590 82 68 24	0590 82 68 38	
COMIL (Commandement Militaire)	Camp du Gommier BP 415 Jarry Cédex	0590 60 60 00 0590 60 60 02	0590 26 23 75	comilRSMA.guadeloupe@wanadoo.fr
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Z.A.C de Dothémare - Abyrne	0590 48 36 38	0590 48 36 39	Sadis-guadeloupe@wanadoo.fr
Centre de Secours de Blanchet	Blanchet 97111 Morne – à – L'eau	0590 48 99 29 0690 50 64 11	0590 48 99 31	
Adjudant DI PIERRO Frédéric Secrétariat cellule recrutement du Régiment du Service Militaire Adapté de la Guadeloupe	RSMA	0590 40 75 77		@ : frederic.di-pierro@rsma-ga.com

Météo France		0590 89 60 83	0590 89 60 75	www.meteo.gp
Routes de Guadeloupe	Agence Arc Atlantique Morne du Bellay - B.P. 27 97180 Ste Anne	0590 85 37 47	0590 85 37 57	
Direction Régionale des Affaires Maritimes		0590 41 95 50	0590 41 95 31	dm-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
ADRASEC	Mr OUKA Jean Ecole primaire Logement des maîtres Section Madame 97117 Ste Rose	0590 28 66 35		adrasec971@furasec.org
A.R.S Service Santé Environnement				
A.R.S Antenne du Raizet	Ancien aéroport Immeuble Fret 97139 Les Abymes	0590 48 91 40 0590 99 99 66	0590 48 91 65	Ars.guadeloupe.sante.fr
DASS		0590 99 49 00		
RECTORAT Service sécurité et citoyenneté	Site de l'Assainissement - B.P	0590 21 38 53	0590 21 38 66	Sécretaire.général@acguadeloupe.fr
CROSS AG Sécurité sauvetage en mer / info aux navigateurs		0596 70 92 92 ligue d'urgence+ secours en mer 0596 73 57 35 Direction 0590 73 57 31 Adjoint	0590 63 24 50	MRCC.fortdefrance@wanadoo.fr
Secours Catholique	Route de Baimbridge 97139 Les Abymes	0590 95 57 20	0590 95 32 64	
E.D.F	97111 Morne - à - L'Eau Service Dépannage	0590 91 76 00 0590 82 43 00		

LIAISONS ADMINISTRATIVES DE LA VILLE DE LE MOULE

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	J/Claude TINEDOR 0590 23 78 18 0690 50 28 01
	M/Christine SIMON 0590 23 78 19 0690 65 94 55
	Corinne LABRADOR 0690 48 09 94
	Denis CLARUS 0690 74 83 95
	Standard CTM 0590 23 78 12 0590 23 78 17 Fax : 0590 23 56 68 0590 23 78 30
MAIRIE	Francine SPERONEL 0590 23 09 01 0690 33 80 08
	François PELAGE 0690 39 30 33
	Administration Gle 0690 48 09 89
	Fax : 0590 23 68 73
	En dehors des heures ouvrables
	Gabrielle CARABIN, Maire 0690 35 84 94
	Jean ANZALA 1er Adjoint au Maire 0690 33 74 67
	Pierre PORLON 3ème Adjoint au Maire 0690 56 04 66
Jean-Luc ROMANA Directeur de Cabinet 0690 54 73 26	
POINT POSTE DE COMMANDEMENT	ligne 1 0590 23 78 12
	lignes de secours 0590 23 78 18 0590 23 78 19
	télécopie 0590 23 56 68
	ligne Inmarsat +870 776311 326



**➤ SYNTHÈSE FAISANT SUITE À LA RENCONTRE
AVEC LE CAPITAINE PALLUD DU SDIS LE 5/7/2016**

Le poste de commandement communal (PCC) est le lieu où se réunit la cellule de crise.

- Il sera placé au centre technique municipal (salle de réunion). **Son parking doit être prioritairement réservé aux entités affectés au poste de commandement.**
- **Le lieu doit être :**
- protéger des différents phénomènes pouvant générer une crise.
- Autonome en moyens et pré-équiper spécifiquement pour les besoins de la gestion de crise (prise de courant, internet, carte de la ville plastifiée en format A0, tableau blanc, paper board, groupe électrogène, réserve énergétique, téléphones inmarsat et portable etc...)
- au calme pour permettre aux personnes présentes de réfléchir et éviter tout stress supplémentaire (limiter les accès aux seules personnes indispensables)
- Approvisionner en aliments secs et eaux.

Il est conseillé d'explorer la salle en deux entités, une communale et une sécurité civile.

COMPOSITION DU PCC

Le PCC est placé sous l'autorité du Maire et en son absence du 1^{er} Adjoint.

Ceux-ci peuvent être secondé par le directeur général des services et/ou le directeur de cabinet.

Autour de ces acteurs principaux gravitent d'autres partenaires qui sont les entités communales composées de :

- l'administration générale du centre technique (appel téléphonique, réception des bulletins, etc...)
- l'administration générale de la mairie qui est chargée de la communication
- la police municipale

Il est également possible d'intégrer les entreprises au sein de l'entité communale.

Il existe également une entité de sécurité civile composée du corps de gendarmerie et des pompiers.

LA REMONTEE DES INFORMATIONS

Elle se fait à deux niveaux :

- **À l'échelon communal** : le responsable du PCC fait remonter les informations au Centre opérationnel départemental basé à la préfecture et composé du :
 1. Préfet et Sous-Préfet
 2. Responsable de la gendarmerie
 3. Responsable du SDIS
 4. Responsable EDF, SAMU, orange



- A l'échelon sécurité civile :

1. Les pompiers font remonter les informations vers le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS)

2. La gendarmerie fait remonter les informations vers le centre d'opération et de renseignement de la gendarmerie (CORG)



➡ MERCI DE VOTRE ATTENTION